

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

Dix francs en argent & coupes de froment & 3 coupes de Messel par Quartier & une toise de bois par année que la Paroisse de Villette doit fournir

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La source dérive du cy devant souverainement le commencement du siècle ^{les 4. Régents des monts} qui ont toujours été payés au Château de Sausanne par les Receveurs; & actuellement par le Receveur de la Nation.

Explication:

Au commencement du siècle, l'Etat de Broye établit 4 Regents sur l'Eglise de Savigny, à la requête du Doyen d'Oron. Si. des Regents sur le Mont de Villette { 1. de Grand L'Orgey } & du Petit, sur le mont de Oron { 1. au Bourg de L'Orgey }

N. des deux Consuls de Broye & de Villette fournitent, à l'abbé, la terre & le bois — la majorité partie de bois, la moitié des Regents de payez à la maison nationale à Sausanne — via la poste.

Remarque.

Les Années Vieilles du temps passé aux petits hameaux, des Torel, & du Bourg des Villettes, dès la Saint Martin jusqu'à laquelle ont toujours été préjudiciables aux Ecoles Générales qu'on peut faire dans la maison Centrale, puisque souvent on n'y trouve que trois ou quatre enfants & ces mêmes enfants ont déjà assuré à l'Ecole du Matin.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatorze maisons.

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 3
Réponses aux questions ci contre

Article I.

Aux Cornes de Cef.

Lieu isolé, près la grande route de Vevey

À la Commune de Villette

Paroisse de Villette, Agency de la Section des Monts du dit Villette, mais du hameau de l'Eglise de Savigny

De Lavauz.

Lemant.

Environs trois quarts d'heures les plus éloignées de l'école du chef lieu, dit les Cornes de Cef.

Dans la circonference du premier quart d'heure déterminé de la Maison d'école des Cornes de Cef 31 maisons.

Dans celle du second quart d'heure 23 maisons.

Dans celle du troisième quart d'heure 15 maisons, c'est à dire du Nord-Est au Sud-Ouest.

Point de Village, tout de petits hameaux et maisons isolés les Cornes de Cef, qui donnent leurs noms à tout le quartier ou à tout le hameau qui dépend de cette école. Gravotat, Chattalet, la Davilet, Choffrossaz, Trapallex, Capuchon, les Lazar, la Demeletat, la Crétaz.

Ces Cornes de Cef proprement dites et la Crétaz en un quart d'heure 45 enfants.

La Davilet, Choffrossaz, les Lazar, la Demeletat en second quart d'heure 39 enfants.

Gravotat, Chattalet, Capuchon, en troisième quart d'heure 22 enfants, En tout 106 enfants.

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension de l'instituteur consiste en six sacs de froment et six sacs de blé au Château de Lausanne, soit la maison Nationale.

En argent 10 francs au Château de la Nation à Lausanne

payable par quartier comme la graine. Point de vin, une boîte de bois

à la poudre dans la forêt, fourni par la commune de Villettes

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le journal du dimanche, à minuit, attirera l'attention sur l'importance de cette question.

Le journal du dimanche, à minuit, attirera l'attention sur l'importance de cette question.

Le journal du dimanche, à minuit, attirera l'attention sur l'importance de cette question.

(5)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

REDACTÉ

Réponses aux Questions ci-contre

Martinet

a. Un hameau, où bien des années les neiges couvrent la terre 4 mois.

b. Dépendant de la Commune de Lutry.

c. De la Paroisse et de l'Agence de Lutry, mais du ressort de l'Eglise de Savigny.

d. De Lavaux.

e. Du Leman

2°. Dans la circonference du premier quart d'heure
d'éloignement 25 Maisons.

Dans le Second quart d'heure 20 Maisons.

3°. Dans la Circonference du 1^{er} quart d'heure
d'éloignement de l'école, ou aux environs, il y a
le Martinet ou est la Maison d'école.
Pierrosayez, les Golliez, et la Roche Trente
quatre Enfants.

Dans la Circonference du Second quart d'heure
il y a la Clé aux Moines, la Maillardaz,
du côté de vent, et la Rozalaz avec d'autres
Maisons du côté de Bize. Dix huit Enfants

Le nombre des enfants qui fréquentent la même Ecole est cinquante deux.